



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL de la SÉANCE du 23 Février 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montreuil-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Vincent VIGNAIS, Maire.

Étaient présents : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Xavier MASSERON, Éric DUMONT, Yannick BARNIQUEL, Patricia NICOLAS, Stéphane ROUSSEAU, Bénédicte TENÈZE, Frédéric HERBERT, Régis REILLON, Florence GUILLOU, Audrey MAZELLA

Était absente excusée : Gwénaëlle GUILLOU (pouvoir donné à Xavier MASSERON)

Absents : Ludovic CHESNEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER

Secrétaire de séance : Éric DUMONT

**Convocation** du 19 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

**ORDRE**

#### **DCM20240223-1 CCVHA : Convention constitutive de groupement de commandes pour la location de photocopieurs**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une première procédure de groupement de commandes pour la location de photocopieurs a été lancée en 2020 et se termine le 31/12/2024. Montreuil sur Maine n'avait pas adhéré car son contrat de location se terminait le 31/12/2023. Ce contrat a été reporté jusqu'au 31/12/2024. Au vu du souhait de renouveler le marché, il convient de recréer un groupement à compter du 01/01/2025 pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

Considérant que dans l'objectif commun de recherche d'efficacité et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut-Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes ;

Considérant la première procédure lancée en 2020 et se terminant au 31 décembre 2024 ;

Considérant le souhait de renouveler le groupement ;

Considérant que les communes mutualisées et la CCVHA confirment ici leur souhait de relancer un groupement pour la location de photocopieurs ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération
- Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de location de photocopieurs.
- Autorise la signature de ladite convention pour une durée de cinq (5) ans ainsi que de ses éventuels avenants.

- Autorise le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut-Anjou à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.

Ludovic CHESNEAU arrive à 20h40

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14

### DCM20240223-2 CCVHA : Rapport de la CLECT du 10 janvier 2024 : montants définitifs de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2023

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), lors de sa séance du 18 janvier 2024, a approuvé le rapport de la CLECT du 10 janvier 2024, durant laquelle les membres de la commission se sont notamment prononcés sur les montants définitifs de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2023.

Il demandé à chacune des communes de délibérer sur les montants définitifs de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de la CLECT du 10 janvier 2024, concernant notamment les montants définitifs de l'attribution de compensation pour l'exercice 2023.

Considérant que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux de la CCVHA à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la CCVHA ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT du 10 janvier 2024 de la CCVHA sur les montants définitifs de l'attribution de compensation pour l'exercice 2023.

### DCM20240223-3 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Maire informe le conseil municipal que le comptable public a présenté une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 3 403,49 € pour une avance réalisée sur le marché du Bois Marin après de l'entreprise POUTEAU Bernard (Titre 710305800015) en liquidation judiciaire depuis le 03/01/2018.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur la créance présentée par le comptable public pour un montant total de 3 403,49 € : titre 710305800015
- Inscrit la dépense au compte 6541 du budget principal 2024.

La délibération sera transmise au comptable public.

### DCM20240223-4 Budget communal : ouverture de crédits en investissement

Le Maire propose l'ouverture de crédits au chapitre 20 compte 203 (frais d'étude) pour inscrire la participation de la commune au SIEML pour les études de structure sur la mairie (912 €) et l'école

(1 176 €) pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-1 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n°20240112-04 du 12/01/2024 et n°20240126-02 du 26/01/2024 ouvrant des crédits en investissement ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition suivante :

ARTICLE - LIBELLE		BP+DM 2023	Crédits déjà ouverts en 2024	Crédits à ouvrir	LIBELLE DU PROJET
Ch. 20	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
203	Frais d'étude	14 000,00		2 100,00	Participation au SIEML étude de structure - panneaux photovoltaïques mairie-école
2051	Concessions et droits similaires				
<b>Total Chapitre 20</b>		<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 100,00</b>	
Ch. 204	<b>Subventions d'équipement versées</b>				
204182	Bâtiments et installations				
2046	Attribution de compensation	5 500,00			
<b>Total Chapitre 204</b>		<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Ch. 21	<b>Immobilisations corporelles</b>				
2113	Terrains aménagés autres que voirie				Panneaux de signalisation Equipement services techniques
2116	Cimetières	39 000,00			
2131	Bâtiments publics	169 555,30			
2152	Installations de voirie	185 350,00	1 000,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage tech	850,00	1 600,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 200,00			Mobilier scolaire
2184	Mobilier	10 000,00	5 000,00		
2188	Autres				
<b>Total Chapitre 21</b>		<b>406 955,30</b>	<b>7 600,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>426 455,30</b>	<b>7 600,00</b>	<b>2 100,00</b>	

**QUESTIONS DIVERSES : RAS**

**DATES A RETENIR**

- Commission Finances : vendredi 22 mars 2024 à 20h
- Prochain Conseil Municipal : Jeudi 4 avril 2024 à 20h30.

Sans autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vincent VIGNAIS  
Maire



Eric DUMONT  
Secrétaire



